

Date d'affichage : 17/10/2019

COMMISSION JURIDIQUE DES COUPES SENIORS

REUNION TELEPHONIQUE DU 16/10/2019

Présents : MM. JM HENON, FK PORET, J GAMBART, C GAMBIER

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Journée des 28 et 29 Septembre 2019 :

Coupe Fermetures FLOURET

55136.1 LUMBRES OL B-ECQUES HEURINGHEM. Forfait d'Ecques Heuringhem (mail du club). Homologué : Lumbres OL B 3 / Ecques Heuringhem A 0 par forfait. Ecques Heuringhem éliminé des coupes. Amende 40€ à Ecques Heuringhem.

Coupe Cardon FRERES

55146.1 WIMEREUX AS B-ETAPLES HAUTE VILLE B. Forfait d'Etaples Haute Ville B (mail du club). Homologué : Wimereux AS B 3 / Etaples Haute Ville B 0 par forfait. Amende 40€ à Etaples Haute Ville.

Coupe Ricoh ADN

55172.1 LE PORTEL US B-CUCQ AS D. Forfait de Cucq D (mail du club). Homologué : Le Portel US B 3 / Cucq AS D 0 par forfait. Cucq AS D éliminé des coupes. Amende minorée 15€ à Cucq AS.

55181.1 BERCK AS B-WAILLY FC. Réserves de Wailly FC, non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : Berck AS B 2 / Wailly FC 2 TAB 4-2. Amende 30€ à Wailly FC.

Coupe Côte d'Opale

55193.1 EQUIHEN US B-ST TRICAT AS. Forfait de St Tricat AS (mail du club). Homologué : Equihen US B 3 / St Tricat AS 0 par forfait. Amende 23€ à St Tricat AS.

55200.1 WAVRANS FC B-GUINES MARAIS B. Forfait de Guînes Marais B (mail du club). Homologué : Wavrans FC B 3 / Guînes Marais B 0 par forfait. Amende 23€ à Guînes Marais.

55201.1 BEAURAINVILLE B-BLANGY SUR TERNOISE. Forfait de Blangy sur Ternoise (mail du club). Homologué : Beaurainville B 3 / Blangy sur Ternoise 0 par forfait. Amende minorée 15€ à Blangy sur Ternoise.

55203.1 CONCHIL AS B-FILLIEVRES AS. Forfait de Fillièvres AS. Homologué : Conchil AS B 3 / Fillièvres AS 0 par forfait. Amende 23€ à Fillièvres AS.

Coupe du Calaisis

55221.1 COQUELLE SC D-BREMES RC B. Forfait de Brêmes RC B (mail du club). Homologué : Coquelles SC D 3 / Brêmes RC B 0 par forfait. Amende 23€ à Brêmes RC.

55231.1 OFFEKERQUE FC-GUINES MARAIS C. Forfait de Guînes Marais C suite au forfait de son équipe B en Coupe Côte d'Opale. Homologué : Offekerque FC 3 / Guînes Marais C 0 par forfait. Amende 23€ à Guînes Marais.

Coupe Val de Canche

55233.1 FILLIEVRES AS B-VALLEE DE LA COURSE. Forfait de Fillièvres AS B suite au forfait de son équipe A en Coupe Côte d'Opale. Homologué : Fillièvres AS B 0 / Vallée de la Course 3 par forfait. Amende 23€ à Fillièvres AS.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : Mr JM. HENON

Le Secrétaire : Mr FK. PORET